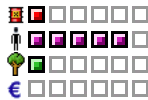


Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.ecologie.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'écologie et du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses.

Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

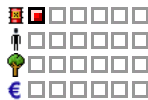
*Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :
BARPI - 2, rue Antoine Charial 69426 LYON CEDEX 03 / Mel : sei.barpi@industrie.gouv.fr*



N°37231 - 20/10/2009 - FRANCE - 40 - POUYDESSEAUX

H49.41 - Transports routiers de fret

A 7h30 sur la RD 934, un camion-citerne transportant 32 000 l de gazole percute une fourgonnette sur une ligne droite et finit sa course encastré dans une maison d'habitation. L'accident de circulation tue les 2 occupants de la camionnette, endommage la structure de la maison, provoque une fuite sur le système de chauffage de l'habitation ainsi que sur un compartiment de la citerne routière. Les secours établissent un périmètre de sécurité, coupent et dévient la circulation pendant 5h30 et colmatent la fuite sur le circuit de chauffage de l'habitation. 6 000 l de gazole épanchés dans le fossé sont pompés à l'aide d'un véhicule hydrocureur et une société privée décape les terres sur 25 m de long et 30 cm de profondeur. Le transporteur achemine un autre camion pour dépoter le produit restant dans la citerne. Un pompier est blessé pendant les opérations. Les 2 occupants de la maison seront relégués par la mairie. Le dépotage et le relevage du camion se terminent vers 12h30. Une enquête est effectuée. Selon la presse, l'accident pourrait être dû à l'éclatement d'un pneu du poids-lourd et ce secteur des Landes serait régulièrement en cause dans des accidents graves.



N°37008 - 15/09/2009 - FRANCE - 64 - SIMACOURBE

H49.41 - Transports routiers de fret

Un camion-citerne transportant 10 000 l de carburant (gazole et essence) se renverse vers 16h30 sur la route D934. L'accident provoque des fuites sur les trous d'homme de plusieurs compartiments, à raison de 2 l/min. La gendarmerie coupe la circulation dans les 2 sens et met en place une déviation pendant 5 h. En raison d'un risque de déflagration et de pollution des eaux de la LEES, les pompiers utilisent 2 lances à mousse et installent une digue. Une société spécialisée relève le camion à 20h30 avec 2 grues ; le dépotage permet de récupérer 200 l d'essence et 7 500 l de gazole. Selon les secours, 800 l de carburant (300 l selon le locataire du camion) se seraient répandus au sol. La pollution des eaux est évitée. Les services techniques du département nettoient la chaussée. Le transporteur estime que le montant des dommages dépasse 50 000 euros.

Certains des compartiments de la citerne étaient vides, car des livraisons venaient d'être effectuées, provoquant le délestage d'une partie des essieux du véhicule et donc des problèmes de traction. Le conducteur, qui n'a pas été blessé, déclare avoir été surpris par un chevreuil traversant la route devant son véhicule. Pour éviter l'animal, et par réflexe, il a donné un coup de volant à gauche. Le poids-lourd étant engagé dans une courbe à gauche, il a été déséquilibré et le ballant du produit présent dans les compartiments de la citerne l'a fait se renverser sur le flanc droit de la route.

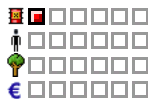


N°36402 - 09/03/2009 - FRANCE - 04 - SIMIANE-LA-ROTONDE

H49.41 - Transports routiers de fret

Un véhicule citerne transportant 30 000 l de gazole se renverse sur la route D30 vers 11 h. Le conducteur est blessé. Une entaille sur la génératrice supérieure arrière de la citerne provoque la fuite de 5 000 l de carburant. Les secours parviennent à contenir la fuite rapidement. La gendarmerie interrompt la circulation pendant plus de 3 h. Un autre camion citerne est utilisé pour le dépotage. Le semi-remorque est relevé pendant la nuit. Les dommages sont estimés à plus de 50 000 euros.

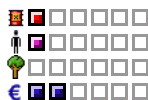
A la suite d'un signallement de travaux, le conducteur avait emprunté la route en sens inverse de l'itinéraire habituel et a été surpris par un virage non signalé et ayant une sortie étroite. Sa vitesse étant inadaptée, le camion citerne est sorti de la route et s'est renversé sur le côté gauche.



N°35220 - 13/10/2008 - FRANCE - 91 - BRIERES-LES-SCELLES

C24.51 - Fonderie de fonte

Dans une fonderie de fonte vers 7h30, le directeur de production constate au cours de sa ronde d'inspection habituelle, la présence d'une flaque d'hydrocarbure près du pistolet de distribution de gazole ; 600 l de carburant se sont écoulés sur la plate-forme bétonnée et sur une partie du sol naturel. L'accident est dû au déboîtement du tuyau de dépotage avec son raccord et à la non-fermeture de la vanne d'isolement associée. Une dépollution des sols est effectuée.



N°35700 - 04/09/2008 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER

H49.41 - Transports routiers de fret

Pour éviter un chien, un camion-citerne transportant 18 000 l de fioul domestique, 4 000 l de fioul grand froid et 10 000 l de gazole quitte sa voie et percute un camion de palettes arrivant en sens inverse dans un rond point sur la RN 569. La citerne se renverse et 8 400 l d'hydrocarbures se répandent par les trous d'homme sur la chaussée. Le chauffeur est blessé. Les secours établissent un périmètre de sécurité, mettent en place un tapis de mousse et obturent les réseaux pluviaux. Une entreprise spécialisée relève le poids-lourd après dépotage des hydrocarbures restés dans le réservoir. Les services de l'équipement nettoient la chaussée.

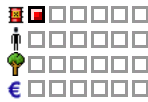
Le propriétaire du chargement estime que 4 850 l de gazole et 3 550 l de fioul ont été déversés et indique que 4 000 l de fioul grand froid en fioul normal sont déclassés, représentant, en comptant l'intervention sur site, une perte supérieure à 50 000 euros.



N°34949 - 25/07/2008 - FRANCE - 34 - BABEAU-BOULDOUX

H49.41 - Transports routiers de fret

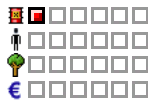
Un semi-remorque transportant 30 000 l de gazole et d'essence sans plomb, se renverse sur la route N112. La citerne s'éventre sur le sol et 12 000 l de carburant se déversent dans le ILLOUVRE, asséché à cette période. Pour limiter le risque d'inflammation, les pompiers réalisent un tapis de mousse pendant le dépotage et le relevage de l'ensemble routier par une société spécialisée. La circulation est interrompue et déviée pendant 10h10. L'inspection des installations classées et le service des affaires sanitaires et sociales effectuent des contrôles.



N°34132 - 21/01/2008 - FRANCE - 87 - LES SALLES-LAVAUGUYON

H49.41 - Transports routiers de fret

Un camion-citerne transportant 24 000 l de gazole, 7 000 l d'essence SP 95 et 2 000 l d'essence SP 98 se renverse vers 8h30 sur la route D34. Des hydrocarbures s'écoulent par 2 trous d'homme. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 60 m, interrompent la circulation et utilisent une lance à mousse en protection. Ils posent des bâches au niveau des grosse fuites puis stoppent l'écoulement dans le fossé par une levée de terre pour protéger l'étang situé à 300 m. Deux sociétés spécialisées interviennent pour le dépotage (à partir de 12 h) puis le relevage (à partir de 17h30) du camion. L'intervention des pompiers se termine vers 17h30. Une autre société pompe les résidus de pollution au sol. Le Maire et le Sous-Préfet se sont rendus sur place.



N°33751 - 19/10/2007 - FRANCE - 34 - SAUSSAN

H49.41 - Transports routiers de fret

Un poids-lourd transportant 9 m³ de gazole se renverse dans le fossé d'une route départementale. Quelques 100 à 200 l de produit fuient au niveau des trous d'homme. Une CMIC pose des poches de trous d'homme pour limiter l'épandage. Le transporteur se charge du dépotage de la citerne. Aucun captage d'eau potable ne se trouve à proximité.



N°33656 - 20/09/2007 - FRANCE - 64 - CLARACQ

H49.41 - Transports routiers de fret

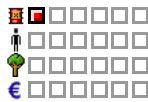
Un camion-citerne transportant 24 t de lessive de soude se renverse vers 18 h sur la route N134, entraînant une fuite de gazole. Le chauffeur, légèrement blessé, est transporté à l'hôpital. Les gendarmes coupent la route dans les 2 sens, mettent en place une déviation et un périmètre de sécurité. Les pompiers interviennent avec une lance à mousse en protection et une équipe de surveillance reste sur place pendant la nuit. Ils ne parviennent à joindre la société de transport que le lendemain matin et le dépotage est prévu dans l'après midi. Les secours retournent sur place vers 14 h car une importante fuite de gazole et une fissure au niveau de la citerne sont signalées. Ils mettent en place un bac de rétention pour récupérer le carburant. La société expéditrice dépose et relève la citerne. La circulation est rétablie le 22/09 vers 1h50 et l'intervention se termine vers 2h30.



N°32664 - 20/11/2006 - FRANCE - 53 - LASSAY-LES-CHATEAUX

H49.41 - Transports routiers de fret

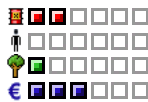
Un camion citerne, transportant 24 000 l de gazole, 7 000 l de super 95 et 2 000 l de super 98, se renverse au ¼ dans le fossé sur la route D34. Une fuite, de 500 l de gazole, au niveau du trop plein au trou d'homme est décelée et endiguée au moyen de terre. Le transporteur envoie un poids-lourd vide pour un éventuel transvasement. Les gendarmes interrompent la circulation, mettent en place un périmètre de sécurité de 150 m, une déviation et une lance à mousse en protection. Le conducteur du poids-lourd, légèrement blessé à l'épaule droite et au bras, est transporté au centre hospitalier. Les pompiers tentent d'obtenir les trous d'homme à l'aide de poches mais le camion étant couché sur la droite, côté des vannes, le dépotage se montre difficile. Une citerne souple est mise en place pour récupérer le produit par l'écoulement de la fuite par le trou d'homme. Le transvasement est effectué, le poids-lourd relevé et une société extérieure se charge de l'évacuation de la terre polluée dans un transport étanche pour éviter l'écoulement de l'hydrocarbure sur la voie publique. Les terres polluées sont curées et stockées provisoirement avant d'être traitées par une société spécialisée.



N°32320 - 04/09/2006 - FRANCE - 04 - MISON

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

Lors de sondages en vue d'effectuer un diagnostic approfondi de pollution sur le site d'un ancien dépôt pétrolier démantelé, une pelle mécanique creusant sur l'ancienne aire de dépotage des wagons citernes produit une étincelle en atmosphère très chaude et sèche qui enflamme vers 14h15 des vapeurs d'essence piégées dans le sol. Le feu limité au fond de fouille ne dure que quelques minutes. Les pompiers épaudent cependant de la mousse dans l'excavation. Le chantier est arrêté. A la demande l'inspection des installations classées, l'exploitant doit s'assurer que les produits inflammables n'ont pas migré à l'extérieur du site et/ou ne sont pas concentrés, risquant de produire des atmosphères explosives dans les cavités.

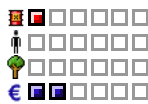


N°31227 - 30/12/2005 - FRANCE - 974 - SAINTE-MARIE

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

A la suite d'un transfert de kérosène Jet A1 entre le dépôt d'hydrocarbures d'un aéroport (A) et un dépôt mitoyen (B) le 29/12/05, les 2 vannes de liaison entre les rampes de déchargement et les réservoirs n'ont pas été refermées. Le dépotage de camions-citernes le lendemain conduit au suremplissage de l'un des bacs semi-enterrés du dépôt voisin et son débordement par les événements ; 32 664 l d'hydrocarbure s'écoulent sur le dôme du bac enterré. Une partie s'infiltre dans le sol en dehors de la cuvette, une autre se répand sur le parking mitoyen dans la zone B. Ce parking est raccordé à un séparateur d'hydrocarbures très rapidement saturé (capacité 600 l) et le carburéacteur rejoint le réseau d'eaux pluviales. Les exploitants des 2 dépôts obturent rapidement (entre 8h40 et 9h15) le réseau d'eaux pluviales avec du sable et d'autres dispositifs oléophiles. Toutefois après avoir constaté la présence de kérosène dans le réseau des eaux pluviales, un opérateur du dépôt B rince à haut débit le réseau provoquant vers 9h30 un entraînement de sable et de kérosène vers la mer. Un forage AEP sur le terrain du site B à 100 ou 150 m du réservoir qui a débordé sera arrêté le matin même de l'accident ; la zone alimentée par ce puits sera provisoirement interconnectée sur un autre réseau. La zone supposée impactée est bâchée sur la presque totalité de sa surface, 1 000 l de kérosène seront pompés dans un regard du bac accidenté et dans le séparateur d'hydrocarbures du dépôt B. Plusieurs dispositions sont prises à la suite de l'accident : excavation et traitement des terres polluées dans une filière adaptée, implantation d'un piézomètre entre le réservoir concerné et le puits de captage, prélèvements réguliers sur les piézomètres du dépôt A et nettoyage du réseau des eaux pluviales.

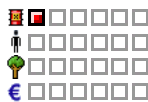
Trois causes principales sont à l'origine de cette fuite de kérosène : erreurs humaines dans la manipulation des vannes (moins de vigilance pour les opérations fréquentes, succession d'opérateurs différents, confiance "aveugle" en la vérification d'un collègue), position des vannes de liaison entre les rampes de déchargement et les réservoirs non vérifiées et dysfonctionnement du capteur de niveau haut du réservoir concerné connu mais non réparé. L'administration constate les faits.



N°31234 - 30/12/2005 - FRANCE - 21 - MARSANNAY-LA-COTE

G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

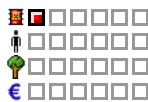
Vers 1h40, une explosion dans la station-service d'un supermarché soulève la dalle de béton qui se brise en de nombreux fragments en retombant sur les cuves. Les plaques des 5 regards d'accès aux trous d'homme des compartiments des cuves sont projetées à 40 et 60 m vers le nord. Un camping-car stationné sur le parking est atteint, mais ses occupants sont indemnes. Cette station est à l'origine en 1992 d'une pollution de la nappe sous-jacente de Dijon sud qui alimente une partie de l'agglomération (50 000 hab.). L'installation comprend 2 cuves de 100 m³ : une à 2 compartiments de 50 m³ pour le sans plomb (SP) 95 et 98, une à 3 compartiments dont 1 de 20 m³ pour le supercarburant (SC) et 2 de 40 m³ pour le gazole. Les dispositions demandées concernent : la pollution des sols et de la nappe, la mise en place d'une zone de sécurité, la vidange et la neutralisation des cuves et leur mise en sécurité, le gardiennage du site. Les éléments à disposition permettent d'écarter le risque de pollution (pas de fuite des cuves...). Les dégâts observés résultent de l'explosion de 4-8 m³ d'ATEX de composition comprise entre la LIE et la stchiométrie, soit moins de 0,5 l de carburant liquide. La présence de cette quantité de carburant serait due à l'émission de vapeurs au niveau de joints ou de presse-étoupe qui fuient lors des dépotages de SP95/98 le 30/12 et à la vaporisation de carburant liquide répandu lors du prélèvement pour analyses dans les cuves SP95, 98 et SC le 22/12. La source d'inflammation serait d'origine électrique, les causes électrostatique, mécanique, thermique et de malveillance étant exclues. L'hypothèse la plus probable est celle d'une étincelle liée à une surtension apparue dans une ligne de terre située à 130 m des cuves suite à une fuite de courant produite par contact accidentel entre une phase d'un câble HTA et la terre. Cette panne a provoqué une perte d'alimentation électrique (hôtel...) et des dégâts (claquage parafoudre...). L'absence de remplissage de l'espace situé entre les cuves et la dalle de béton, due aux différentes modifications, a favorisé l'accumulation d'une ATEX. Cette cavité, même comblée avec un matériau inerte, devra être considérée comme ATEX occasionnelle. La reconstruction de la station (1 M.euro) prévoit d'utiliser du matériel électrique adapté aux surtensions et de recouvrir la fosse et les cuves par une couche de gravier et d'enrobé. Le coût de sécurisation du site est de 0,5 M.euro, la perte d'exploitation de 0,5 M.euro.



N°31149 - 09/12/2005 - FRANCE - 11 - COURSAN

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Le 09/12/2005, lors de la livraison de carburant dans une station service de grande surface, le chauffeur déplace son camion pendant le dépotage entraînant la rupture d'un flexible. Du gazole se déverse alors sur l'aire de dépotage et directement dans le fossé longeant cette aire, en bordure de la station service. Le déshuileur collectant les égouttures et les eaux pluviales de l'aire de dépotage est saturé. A l'aide du système de jaugeage, la perte de produit est évaluée à 4 160 l. L'inspection des installations classées informée de cette situation le 12/12/2005 au matin se rend sur les lieux et constate des traces noirâtres sur les terres du fond du fossé sur une quinzaine de mètres sans présence apparente de produit. Le gérant et le comptable de l'établissement, présents le jour du déversement, déclarent que le gazole s'est rapidement infiltré dans le sol. Le déshuileur est vidangé dans l'après-midi du 12/12/2005. Aucun captage d'eau potable ou puits de particulier connu n'est potentiellement menacé. Le 14/12/2005, 6 t de terre sont récupérées à la pelleuse au fond du fossé (30 cm de profondeur sur 15 m de long). Un substratum argileux sous ces excavations et une absence de phase liquide ou de trace de pénétration permettent d'écarter l'hypothèse d'une pollution des sols ou des eaux souterraines.



N°30279 - 24/08/2005 - FRANCE - 64 - SAUVETERRE-DE-BEARN

H49.41 - Transports routiers de fret

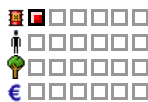
Lors d'un accident sur la voie publique, un camion transportant 32 000 l de carburant (22 000 l de gazole et 10 000 de fioul) se couche sur le côté entraînant une légère fuite de produit par 5 trous d'homme. Les pompiers installent des poches au niveau des trous d'homme et protègent les égouts à l'aide de sable. Les secours rencontrent des difficultés techniques pour dépoter la citerne dues à l'impossibilité de la relever. Le produit est donc transvasé dans une citerne fuel de 3 000 l, puis dans la citerne de dépotage. Une fois le dépotage effectué, une société privée relève la citerne avec une grue.



N°29800 - 07/05/2005 - FRANCE - 69 - MORNANT

H49.41 - Transports routiers de fret

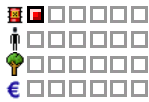
Un camion-citerne transportant 8 000 l de fuel et 2 300 l de gazole se renverse sur la route CD42. Une fuite au goutte à goutte se produit et la citerne est dépotée. La gendarmerie dévie la circulation. Avant la fin du dépotage, la citerne est remise sur ses roues puis déplacée sur un parking pour permettre de rouvrir la circulation.



N°29652 - 15/04/2005 - FRANCE - 25 - VALDAHON

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

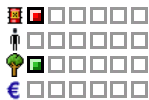
A la suite du dépotage d'un camion citerne contenant du gazole, une explosion (flash ?) suivie d'un début d'incendie se déclare vers 16h45 dans la cave d'une station-service et d'un bar-restaurant connexe. Un escalier et les cloisons de la cave sont soufflés, 10 personnes évacuent les lieux avant l'arrivée des secours. Les pompiers réalisent des mesures explosimétriques qui révèlent la présence de vapeurs inflammables dans la cave. Cette dernière est ventilée et les 2 commerces sont provisoirement fermés dans l'attente du passage des experts techniques. Un chômage technique est envisagé pour 6 personnes. La DRIRE était intervenue pour un problème comparable 2 ans plus tôt. Une investigation technique se poursuit en liaison avec l'exploitant sur ce point.



N°25702 - 06/10/2003 - FRANCE - 80 - BACOUËL-SUR-SELLE

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

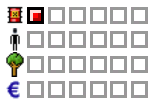
Dans un dépôt de liquides inflammables, un incendie se déclare dans un bac de gazole domestique vidé, dégazé et nettoyé, en vue d'une épreuve décennale. Trois techniciens d'une société de maintenance sous-traitante réparent par soudage le dispositif de levage de l'écran interne du bac en cause (avec permis de feu) quand ils aperçoivent une épaisse fumée noire. Ils quittent aussitôt leur poste et donnent l'alerte. Le directeur déclenche le POI, fait évacuer les employés du dépôt et déplacer une citerne en dépotage sur un bac voisin. Le premier camion de pompiers arrive 18 min après la détection de l'incendie : d'autres véhicules (3 camions et 2 voitures) les rejoignent moins de 15 min plus tard. Le sinistre s'éteint rapidement faute de combustible, sans l'intervention des pompiers. Moins d'une heure après la détection de l'incident, les pompiers pénètrent dans la capacité munis d'une caméra thermique : une surface incandescente de 80 cm de diamètre est mise en évidence, ainsi que l'absence de produit dans le bac. Selon les premières conclusions de l'exploitant, une pièce en caoutchouc tombée sur l'écran interne pourrait s'être enflammée à la suite des travaux de soudage. Les conséquences de l'incendie sont très limitées. Après analyse, l'exploitant décide d'améliorer les moyens de prévention et de protection : mise en place d'un parapluie à étincelles, positionnement de 1 ou 2 agents munis de lances ou canons à eau prêts à intervenir rapidement lors des interventions sur les bacs, amélioration des analyses préalables de risques.



N°24164 - 03/01/2003 - FRANCE - 59 - LOON-PLAGE

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

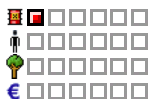
Lors du déchargement d'une barge de 2 000 t de fioul lourd n° 2 destiné à alimenter la chaufferie d'une usine chimique, une fuite est détectée vers 4 h du matin entre l'appontement et la jetée sur la canalisation de transfert entre la barge et le stockage (diam. 8 ") ; 1 000 à 2 000 l de fioul se déversent dans le bassin maritime de MARDYCK. Le processus d'alimentation en combustible du site est le suivant : réchauffage du fioul chez le producteur, puis transport par barge et transfert par canalisation calorifugée à partir de l'appontement. L'exploitant prend plusieurs mesures : arrêt immédiat du dépotage par vanne télécommandée, information du port autonome à 4h25, appel des différentes astreintes du site à 4h30, mise en place de barrages flottants à partir de 4h35, démarrage du nettoyage vers 9h00 et pose enfin d'un collier sur la tuyauterie. Le dépotage de l'hydrocarbure reprend vers 11h. Le tronçon est isolé par fermeture des vannes. La canalisation de déchargement est quant à elle purgée par envoi de gazole. La récupération du fioul déversé est tentée successivement par pompage par flexible puis par écrémage sans succès. Le ramassage manuel (seau et pelle) est alors entrepris à partir d'un radeau. Du produit absorbant est épanché sur une partie de l'appontement. Des irisations sont visibles à l'extérieur du barrage flottant du fait de jonctions imparfaites entre les boudins. A la suite de cet incident, l'exploitant s'engage à redéployer conjointement les barrages flottants, procéder à une enquête sur les causes d'ouverture de la canalisation de transfert et à une vérification de l'intégrité de la canalisation de transfert entre l'autre appontement disponible sur le site et le stockage, avant mise en service. L'hypothèse de brèche dans la canalisation 8" par corrosion externe étant confirmée, il procédera à une vérification des canalisations ayant la même ancienneté sur l'appontement et communiquera aux autorités les informations sur les remplacements de canalisations, déjà effectués ou à venir. Par ailleurs, il lui est demandé d'inclure les canalisations de 8" et 10", reliant l'appontement en cause au stockage, dans les plans d'inspection du site au titre de la législation sur les appareils à pression et de communiquer à la DRIRE un rapport détaillé d'incident.



N°20207 - 07/04/2001 - FRANCE - 57 - THIONVILLE

H49.20 - Transports ferroviaires de fret

Une fuite se produit au niveau d'une soudure en partie basse d'un wagon transportant 80 000 l de carburéacteur (kérosène). Le wagon est isolé et un périmètre de sécurité de 50 m est mis en place. La fuite est maîtrisée 2h30 plus tard. Le propriétaire du chargement est contacté en vue des opérations de dépotage et de transfert vers un autre wagon qui ont lieu le lendemain matin. Dans l'intervalle, un pompier et un agent SNCF assurent une surveillance toutes les heures. Les opérations de dépotage commencent à 8h40 et s'achèvent à 11h15. Le chargement a été réparti sur 3 camions citernes. La SNCF procède ensuite au dégazage du wagon.



N°22702 - 31/01/2001 - FRANCE - 15 - RIOM-ES-MONTAGNES

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Une forte odeur d'essence est ressentie sur la commune lors d'une livraison de 2 m³ de super sans plomb 95 et de 3 m³ de gasoil dans une station-service. Auparavant, courant décembre une société extérieure avait contrôlé l'étanchéité des 4 réservoirs enterrés de la station-service qui sont associés chacun à un appareil de distribution d'un débit de 3 m³/h. Avant contrôle, les capacités avaient été dégazées et nettoyées, les trous d'homme déposés. Pour 2 de ces réservoirs correspondant au super sans plomb 95 et au fuel, le contrôle d'étanchéité n'est pas satisfaisant. Les réservoirs sont alors remplis d'eau. Leur canalisation de remplissage débouchait au-dessus du trou d'homme (15 à 20 cm) dans le regard non étanche construit en parpaings. A cette époque, l'exploitant de la station-service décide de stocker le super sans plomb 95 dans la cuve de super. Sans qu'aucun jaugeage des cuves n'ait lieu préalablement, le livreur se fie au bouchon de remplissage (différent pour les cuves de sans plomb et de super) pour dépoter les 2 m³ de super sans plomb 95. Personne ne se rend compte du déversement des 2 m³ de carburant dans le sol. Il n'est découvert qu'après la recherche de la provenance des odeurs d'essence. Une étude de diagnostic déterminera l'étendue de la pollution et les opérations de dépollution à réaliser. En raison des risques d'incendie et d'explosion présentés par les vapeurs d'essence pouvant émaner du sol, l'inspection propose au préfet de suspendre l'activité de la station-service jusqu'à la disparition des nuisances et la réalisation des travaux imposés. Ceux-ci consistent notamment en : évacuation avec justificatifs des déchets après nettoyage et enlèvement de l'eau stockée, contrôle de l'étanchéité de tous les réservoirs, changement des flexibles de dépotage (+ de 6 ans), installation d'un décanteur-séparateurs d'hydrocarbures, vérification de l'installation électrique, faire déboucher les tubes d'évents au-dessus du toit, ...



N°19629 - 23/11/2000 - FRANCE - 68 - ILLZACH

H50.40 - Transports fluviaux de fret

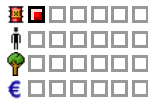
Du gazole provenant d'un bateau en cours de dépotage pollue le plan d'eau d'un port et les murs des quais. Une chaussette absorbante est mise en place en raison de fortes irisations.



N°19347 - 15/07/2000 - FRANCE - 87 - CHATEAUPONSAC

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

Dans le dépôt d'un grossiste en combustible, la corrosion du bas d'une cuve de 40 m³ provoque la fuite de 20 m³ de fuel domestique dans la cuvette de rétention dont l'orifice de vidange ne comporte pas de dispositif d'obturation. Le fuel s'écoule dans le réseau d'eaux pluviales du dépôt, équipé d'un séparateur d'hydrocarbure (capacité de rétention de 300 l) n'empêchant pas le déversement du gazole dans le réseau public d'E.P. La GARTEMPE est polluée sur 20 km. Les pompiers installent 2 barrages flottants. Les captages d'eau ne sont pas arrêtés mais la baignade est interdite. Une association dépose une plainte. L'inspection des ICPE constate les divers non-respects de la réglementation (étanchéité des rétentions, vérifications des réservoirs, moyens d'extinction en cas d'incendie) et contrôle 40 dépôts similaires. De nombreuses non-conformités (étanchéité des aires de dépotage, volume des rétentions, séparateur à hydrocarbures) sont mises en évidence. Des sanctions administratives sont demandées.



N°16225 - 25/06/1999 - FRANCE - 78 - BUC

G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

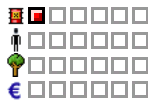
Une fuite se produit dans une station-service alors que le chauffeur d'une citerne procède à un transvasement d'essence (super sans plomb). Le chauffeur a mal serré le flexible sur la vanne de dépotage et celui-ci se déconnecte dès l'ouverture de la vanne. 300 l se répandent sur le sol de la zone de dépotage, sur la voie publique et son caniveau. Un périmètre de sécurité est mis en place. Des mesures d'explosimétrie sont réalisées dans le réseau pluvial jusqu'au bassin tampon distant de 2 km. Du sable est jeté sur les flaques. Vers 10 h, le périmètre de sécurité est levé après constatation de la diminution du risque d'explosion.



N°15228 - 16/02/1999 - FRANCE - 58 - CLAMECY

G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Une fuite d'essence se produit lors du remplissage d'une cuve de la station-service d'un supermarché. Pour réduire la durée du ravitaillement, le livreur déplace son véhicule pour le raccorder à une autre cuve située à 10 m, mais en appréciant mal la distance (nuit, mauvaises conditions météorologiques) provoque une forte traction sur le flexible et la rupture franche de la vanne de la citerne. Il commande la fermeture du clapet de fond, mais 1 000 l d'hydrocarbure se sont répandus dans les points bas, regards et canalisations du parking du magasin. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité et éparpent des produits absorbants. Le lendemain une société spécialisée nettoie le site. Aucune pollution n'est constatée. L'opération effectuée après la fermeture du magasin a évité l'aggravation de l'accident. L'administration constate la non-conformité des aménagements de l'installation avec la réglementation (aires de dépotage, prévention des écoulements). Une consigne de sécurité devra être établie.



N°14543 - 09/12/1998 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN

P85.20 - Enseignement primaire

Dans une école, une fuite de gazole se produit lors du dépotage d'un camion-citerne de 5 000 l ; 500 l d'hydrocarbures débordent du réservoir fixe en générant une forte odeur qui se répand dans l'établissement inoccupé au moment des faits. Il n'y a ni victime, ni conséquences sur l'environnement. Une entreprise spécialisée ventile le bâtiment.



N°14578 - 07/09/1998 - FRANCE - 74 - PUBLIER

H49.20 - Transports ferroviaires de fret

Lors du dépotage d'un wagon-citerne de gazole dans une cuve enterrée de la gare, opération effectuée par le personnel ferroviaire, l'excédent de gazole s'écoule par le réseau d'eaux pluviales provoquant ainsi la pollution du lac LEMAN et de la LECHERE. Un barrage flottant est mis en place sur 100 m. L'installation ne semble pas être aux normes et aucune formation du personnel n'a été faite sur le système de remplissage de la cuve.



N°12168 - 22/12/1997 - FRANCE - 42 - BOISSET-LES-MONTROND

H49.41 - Transports routiers de fret

Un véhicule heurte un camion-citerne transportant 30 m³ de gasoil et 3 m³ d'essence. Un mort et un blessé sont à déplorer. Des hydrocarbures s'échappent par un trou d'homme. La circulation sur l'autoroute est perturbée durant le dépotage et le relevage de la citerne.



N°12091 - 04/12/1997 - FRANCE - 51 - MONTMIRAIL

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Au cours du dépotage d'un camion-citerne de gasoil et d'essence dans les cuves d'une station-service, les vapeurs de carburant se propagent vers la cabine de caisse via les fourreaux électriques et explosent au contact d'un radiateur électrique. La cabine est détruite. La ventilation du local était obturée. Un début d'incendie est éteint à l'aide d'un extincteur. Le caissier est brûlé au 2e degré. Un client est légèrement blessé par un éclat de verre. L'entreprise obture toutes les lumières des gaines et améliore la ventilation de la nouvelle cabine. Le retour d'expérience est diffusé à l'ensemble des stations-service du groupe.



N°11950 - 24/11/1997 - FRANCE - 69 - SAINT-MARTIN-EN-HAUT

H49.41 - Transports routiers de fret

De l'essence et du gasoil s'échappent des citernes d'un poids lourd accidenté. Le dépotage et le dégazage des citernes s'effectuent sur place. Un bac de rétention et un barrage flottant sont installés. La municipalité et une entreprise spécialisée prennent en charge la dépollution du milieu aquatique et des sols.

N°11519 - 29/08/1997 - FRANCE - 74 - PRAZ-SUR-ARLY

H49.41 - Transports routiers de fret

Un camion-citerne transportant 30 000 l d'essence sans plomb se renverse sur la chaussée. Une légère fuite évaluée à 100 l se produit, rapidement colmatée par les secours. La circulation est interrompue durant les opérations de dépotage et de relevage.

N°10200 - 16/07/1997 - FRANCE - 42 - VILLEMONTAIS

H49.41 - Transports routiers de fret

A la suite d'un accident de la circulation, un camion-citerne transportant de l'essence et du gasoil se renverse sur la chaussée. Une légère fuite se produit et les hydrocarbures se déversent dans un ruisseau situé en contre-bas. La circulation est interrompue durant le relevage et le dépotage du véhicule. Les secours mettent en place des barrages flottants pour contenir la pollution.

N°9319 - 28/06/1996 - FRANCE - 67 - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

H49.41 - Transports routiers de fret

Sur la D 22, le chauffeur d'un poids lourd transportant 32 000 l de gazole perd le contrôle de son véhicule qui se renverse. 4 000 l d'hydrocarbures s'échappent de 2 cuves endommagées. La circulation est déviée. Les pompiers surveillent le dépotage du véhicule effectuée par une société privée puis son relevage. Le chauffeur est blessé.

N°7970 - 02/01/1996 - FRANCE - 06 - NICE

H49.41 - Transports routiers de fret

Un poids lourd transportant 16 000 l d'essence se renverse sur la chaussée. Aucune fuite n'est constatée. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité pendant les opérations de dépotage et de relevage de la citerne.

N°7892 - 20/11/1995 - FRANCE - 76 - VALLIQUERVILLE

H49.41 - Transports routiers de fret

Un poids lourd transportant 30 m³ d'essence se renverse sur la chaussée. Un périmètre de sécurité est mis en place pendant les opérations de dépotage et de relevage.

N°7683 - 25/10/1995 - FRANCE - 40 - TARNOS

H52.10 - Entreposage et stockage

Un navire contenant 1 480 t d'essence de papèterie (tall-oil) est déchargé à partir d'un appontement équipé de 2 postes de dépotage (amont / aval) reliés à une canalisation alimentant le dépôt. Le déchargement a lieu au poste aval mais la vanne du poste amont est restée entre-ouverte. Cette vanne est fermée rapidement mais, une fuite de 5 m³ d'essence se produit, compte-tenu du débit de transfert élevé (250 m³/h). Une odeur nauséabonde alerte la population et les autorités locales. Un périmètre de sécurité est mis en place. La circulation routière et la navigation sont interrompues. L'essence s'écoule dans l'ADOUR, 2 m³ sont pompés dans une rétention et le reste est récupéré sur le quai à l'aide d'un produit absorbant. Le non respect d'une procédure (vérification fermeture vanne) est à l'origine de l'accident.

N°9256 - 17/02/1995 - FRANCE - 54 - LOISY

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Lors du dépotage d'un camion dans une station-service, 5 000 l de gazole se déversent sur le sol à la suite de la rupture d'une canalisation entre l'embout de dépotage et la cuve de stockage ; 3 000 l sont repompés pour être retraités par une entreprise spécialisée. La nappe alluviale risque d'être polluée par migration dans les terres de 2 m³ de gazole. Des analyses sont effectuées régulièrement sur 7 piézomètres et 3 puits de fixation. L'exploitant est mis en demeure d'évacuer en décharge 5 bacs entreposés sur le site depuis le 18/02. Un pompage est mis en place sur un puits de fixation pour rabattre la nappe, récupérer éventuellement des hydrocarbures et empêcher la migration de la pollution.

N°4763 - 15/10/1993 - FRANCE - 03 - CUSSET

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

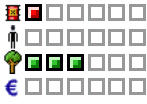
Un feu puis une explosion se produisent sur un camion-citerne (32 m³) en dépotage dans un dépôt de fuel domestique et gazole (3 cuves enterrées de 30 m³ et 3 cuves aériennes de 70 m³) à la suite d'une fuite de fuel à la jonction du flexible de dépotage au niveau de la pompe de transfert de la citerne. Des flammes de 10 m de haut sont observées, avec danger d'extension à un dépôt voisin de 35 000 m³. L'incendie est rapidement maîtrisé par 45 pompiers et 18 véhicules d'intervention. On dénombre 2 blessés. Des barrages de sable, l'épandage de produits absorbants et l'obstruction des égouts permettent de limiter la pollution des eaux, mais le sol poreux du dépôt est souillé par les hydrocarbures. Des opérations de nettoyage sont nécessaires. Quelques traces d'hydrocarbure sont aperçues dans la STEP de VICHY-CUSSET, ainsi que dans le JOLAN, le SICHON et l'ALLIER. Lors des travaux de réhabilitation du site, 850 m³ de terre sont excavées et traitées par biodégradation in situ. Le montant de ces travaux est estimé à 3 000 000 de francs.

N°4789 - 03/09/1993 - FRANCE - 61 - ALENCON

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Lors de l'approvisionnement d'une station service, 5 000 l d'essence s'écoulent dans le réseau des eaux pluviales. Le déplacement, par le chauffeur, du camion en cours de dépotage provoquant la rupture d'une bride est à l'origine de l'accident. La pollution est partiellement contenue dans le réseau encombré de gravats. L'hydrocarbure est pompé et un barrage flottant est installé sur la SARTHE. La circulation ferroviaire sur la ligne CAEN-ALENCON est interrompue durant l'intervention.

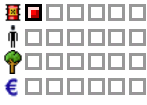
- 
N°3979 - 19/10/1992 - FRANCE - 75 - PARIS
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
 Une erreur humaine lors du dépotage d'un camion-citerne dans une station-service entraîne le surremplissage d'un compartiment de réservoir déjà plein. Cet accident révèle l'absence anormale de limiteur de remplissage. L'essence déborde dans une fosse située en sous-sol et suinte le long des parois mal agencées. Les hydrocarbures se répandent sur le sol et s'infiltrent. Les employés du garage sont évacués et la rue est condamnée. Le produit est pompé par une société spécialisée.
- 
N°2898 - 18/10/1991 - FRANCE - 69 - LYON
H52.24 - Manutention
 Lors d'un dépotage nocturne d'une barge chargée de 2 000 m³ d'essence (supercarburant), une fuite se produit à la suite d'une défaillance matérielle. L'hydrocarbure se répand et provoque dans la nuit une violente explosion qui blesse 3 personnes. En dérivant la péniche propage le feu à 2 autres péniches. 120 pompiers sont mobilisés pour l'intervention. Un barrage flottant est mis en place pour fermer la darse durant toute la nuit afin d'éviter une pollution. En janvier 1994, le tribunal correctionnel condamne les trois personnes responsables à 10 000 F d'amende chacun.
- 
N°2845 - 02/09/1991 - FRANCE - 69 - CUBLIZE
H49.41 - Transports routiers de fret
 Une citerne contenant environ 25 000 l d'essence, de super, d'essence sans plomb et de gazole dévale 250 m dans un champ avant de s'arrêter à quelques mètres d'un lac ; 3 000 l d'essence sans plomb s'échappent par des micro-fissures de la citerne. L'essence est recueillie par les pompiers en attendant le dépotage. Afin de contenir l'écoulement et les infiltrations d'essence, deux tranchées sont creusées dans le sol et un monticule de terre est érigé en bordure du lac.
- 
N°2991 - 15/01/1991 - FRANCE - 03 - VICHY
H49.41 - Transports routiers de fret
 Le pont arrière du tracteur d'une citerne de 30 000 l de gazole se rompt. La circulation est interrompue dans les deux sens. La citerne est dépotée par une société spécialisée. Une école située à moins de 50 m est évacuée pendant la durée des opérations de dépotage.
- 
N°2276 - 23/08/1990 - FRANCE - 95 - LOUVRES
H49.41 - Transports routiers de fret
 Lors d'une manoeuvre, un camion-citerne contenant 25 000 l d'essence reste coincé entre 2 murs. Durant le dépotage du contenu de la citerne dans un autre véhicule, 8 personnes sont évacuées et les résidents de 10 pavillons doivent se confiner.
- 
N°1382 - 07/11/1989 - FRANCE - 2A - AJACCIO
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
 Lors du dépotage d'un camion-citerne dans une station-service, la rupture d'un flexible entraîne le déversement de 100 l d'essence sur le sol. Un périmètre de sécurité est mis en place.
- 
N°6808 - 14/04/1989 - ALLEMAGNE - 00 - BERLIN (BERLIN)
YYY.YY - Activité indéterminée
 Six wagons-citernes d'hydrocarbures se mettent en mouvement pendant une opération de remplissage, sur ordre de l'ouvrier de triage. Une rupture des flexibles de remplissage se produit et conduit à un dégagement d'environ 50 m³ d'essence. Les sources d'inflammation sont éloignées de la zone de danger, ce qui permet d'éviter une explosion et un incendie. 1,3 millions de DM (4,5 MF) sont investis pour dépolluer les sols contaminés. L'accident est dû à une erreur humaine. Les suites techniques sont : utilisation de raccords rapides pour flexibles sur l'installation de dépotage, blocage des aiguillages et des rails pour éviter des manoeuvres involontaires ou intempestives.
- 
N°1456 - 24/02/1989 - FRANCE - 88 - GOLBEY
G46.75 - Commerce de gros de produits chimiques
 Un débordement de gazole se produit lors du dépotage d'un wagon.
- 
N°1057 - 09/01/1989 - FRANCE - 16 - CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
YYY.YY - Activité indéterminée
 Un flexible se perce lors du dépotage d'un camion-citerne de gazole. 500 l d'hydrocarbure se déversent dans le CHENEVEAU. Le produit est récupéré.



N°762 - 03/01/1989 - FRANCE - 90 - BOUROGNE

H52.10 - Entreposage et stockage

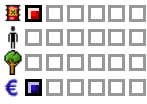
L'opération de déchargement d'un wagon-citerne contenant du gazole est interrompue en fin de poste. Le préposé à cette opération quitte son poste de travail sans re fermer les vannes de sectionnement des wagons, sans s'apercevoir que la vanne d'une bouche de dépotage inutilisée s'est ouverte. Le gazole s'écoule sur le sol, rejoint le réseau de collecte des eaux usées, envahit le décanteur-séparateur du dépôt et déborde dans le réseau des eaux pluviales de la zone industrielle, relié à l'ALLAN. Les pompiers, alertés 5 h plus tard, installent des barrages anti-pollution. La rivière est polluée sur plus de 5 km, ainsi que la nappe phréatique sous-jacente au dépôt.



N°404 - 20/07/1988 - FRANCE - 54 - VANDIERES

H49.41 - Transports routiers de fret

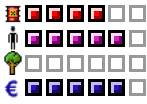
A la suite d'une collision, une vanne de dépotage est arrachée sur la citerne d'un camion de l'armée de l'air transportant 32 000 l de gazole. La circulation est interrompue en raison des 3 000 l d'hydrocarbure déversés sur la chaussée. Des barrages sont installés dans les fossés et le gazole est récupéré.



N°15587 - 11/05/1982 - FRANCE - 59 - VIEUX-CONDE

G46.12 - Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques

Dans un dépôt de produits chimiques, à la suite d'un erreur de connexion du flexible sur un réservoir lors du dépotage, le réservoir déborde par la conduite de dépotage restée ouverte et plusieurs centaines de litres de white-spirit sont projetés hors de la cuvette de rétention et se répandent sur l'aire de transvasement. La nappe prend feu et 2 réservoirs d'essence et de toluène explosent. Aucune victime n'est à déplorer et les dommages sont estimés à plus de 1,5 MF. Le passage d'un engin de manutention à proximité de la nappe répandue sur la piste d'accès au dépôt serait à l'origine du sinistre. Les services administratifs concernés constatent les faits pour inobservation des prescriptions fixées par l'arrêté autorisant l'exploitation d'un dépôt de produits chimiques.



N°6805 - 22/07/1970 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN

D35.21 - Production de combustibles gazeux

Une violente explosion et un incendie se produisent dans une usine à gaz, i.e. un établissement fabriquant du gaz manufacturé comportant aussi des activités induites de stockage, distribution de produits du site et de GPL venant de l'extérieur. Lors du dépotage d'un wagon-citerne de 45 t de propane, un flexible (diam . 50 mm) se rompt au ras du manchon de raccord de la vanne du wagon et provoque une fuite estimée à 8kg/s. Un brouillard (gaz + gouttelettes de gaz liquéfié) se forme. Le vent est léger (1 m/s) et la température de 25 °C ; 5 t seulement de produit avaient déjà été transférées au moment de l'accident. Le nuage blanc et épais empêche l'opérateur et 2 témoins proches d'intervenir. Le nuage s'enflamme au passage d'une locomotive, 4 min plus tard. Ses 2 occupants, grièvement atteints, décéderont de leurs brûlures. L'inflammation du nuage entraîne l'allumage de plusieurs foyers, répartis sur plusieurs dizaines de m sous le vent. La police évacue les habitants dans un rayon de 200 m, notamment un groupe scolaire et un hospice. L'incendie menace les 2 cylindres (100 m³ chacun), les 2 sphères (500 m³ chacune), les 2 gazomètres (10 000 et 4 000 m³), un autre wagon de propane, les dépôts d'essence. La fuite alimente l'incendie qui enveloppe le wagon à l'origine du sinistre. Malgré les efforts des secours, le wagon explose (BLEVE) 40' après la fuite. Les dommages sont importants : bornes de dépotage détruites, gazomètres en feu, calorifuge des sphères en partie arraché. La police étend la zone évacuée à 450 m. Les équipes de secours en place sont déstabilisées (--supérieur à 17 brûlés parmi les intervenants hospitalisés dans les 10 min) et ne reprennent leur lutte que 1 h plus tard. Ils éloignent une citerne d'essence et le 2ème wagon, puis ferment des vannes, arrêtant ainsi l'alimentation de l'incendie. Les foyers sont éteints 4h30 après l'explosion. Le bilan s'établit à 2 morts et 49 blessés, 11 parmi le personnel, 18 parmi les pompiers, dont 4 grièvement atteints et 23 parmi les passants et les riverains (brûlures, fractures, éclats de verre, amputation de phalanges). La distribution de gaz est interrompue pour 20 000 abonnés. Environ 1100 déclarations de sinistres seront établies. Les dommages importants se situent dans un rayon de 300 m autour du wagon, des dommages moins sévères dans un rayon de 500 m et des bris de vitres sont observés jusqu'à 1000m.